

**La négociation collective de branche**

**Stage CGT – 16 au 20 mai 2022**

Responsables du stage : Jean-Michel DENIS, Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST – Université Paris I) (Jamila MANSOUR, CGT)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi  16 mai 2022 | Mardi 17 mai 2022 | Mercredi 18 mai 2022 | Jeudi 19 mai 2022 | Vendredi 20 mai 2022 |
| 09 h 00 | Présentation de l’I.S.S.T., de la session.  Tour de table  Jean-Michel DENIS (ISST)  Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST)  Jamila MANSOUR (CGT)  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Mise en perspective socio- historique de la négociation collective  Jean-Michel DENIS  Sociologue (ISST) | L’articulation des niveaux de négociation et le rôle de la branche  Nicole MAGGI-GERMAIN  Juriste (ISST) | La restructuration des branches  Présentation du dispositif  Benjamin REDT  Direction Générale du Travail du Ministère du Travail  *(à confirmer)* | La place de l’accord d’entreprise et de l’accord de groupe  Claude DIDRY  Sociologue  CNRS, Centre Maurice Halbwachs (ENS) | Intervention syndicale  Manu BLANCO  CGT, membre de la CE confédérale  *(à confirmer)* |
| 12 h 30 |  |  |  |  |  |
| 14h  17 h 30 | SUITE  Mise en perspective du droit de la négociation collective  Nicole MAGGI-GERMAIN  Juriste (ISST) | La procédure d’extension  Rémi TABAUD -DEBOTH  Direction Générale du Travail du Ministère du Travail  *(à confirmer)* | Travaux de groupes à partir des conventions collectives de branche des stagiaires  Jean-Michel DENIS (ISST)  Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST)  Jamila MANSOUR (CGT) | Classifications de branche : négociation, modèles et place des certifications  Pascal CAILLAUD  Juriste (CNRS, laboratoire Droit et changement social, Nantes) | Bilan de la session  **FIN 15 H 00** |

**PRÉSENTATION DE LA SESSION**

**Public :**

Stage à destination des négociateurs de branche et responsables ou membres des collectifs DLAJ (formateurs et formatrices).

**Objectifs :**

Donner aux négociateurs des éléments d’information pratique leur permettant d’appréhender la négociation au niveau de la branche et de comprendre les modifications légales intervenues ainsi que leurs effets sur la négociation collective (lois El Khomri de 2016 et ordonnances Macron en 2017).

À la fin de la formation les stagiaires seront capables de :

* comprendre l'évolution des règles en matière d'articulation des sources en droit du travail,
* identifier les nouvelles règles juridiques applicables à la négociation collective et les outils juridiques

**Thématiques**

La hiérarchie des normes

Le rôle branche

Articulation négociation d’entreprise

La hiérarchie des normes (liens loi, accords de branche et d’entreprise)

Rôle de la branche et nouvelle architecture autour des 3 blocs

Articulation avec la négociation d’entreprise

Les nouvelles modalités de négociation

*Lundi :*

* Matin : l’accueil des participants sera suivi d’une présentation de l’i et de la session puis d’un tour de table durant lequel les stagiaires se présenteront et formuleront leurs attentes au regard de la formation.

La deuxième partie de matinée introduira le thème du stage par une mise en perspective socio- historique de la négociation collective. L’intervention sera complétée par une mise en perspective du droit de la négociation collective.

* Après-midi : suite de l’intervention.

*Mardi :*

* Matin : l’intervention portera sur l’articulation des niveaux de négociation au regard, notamment, des problèmes que peuvent poser les notions de « salaire minimum hiérarchique » ou de « garanties équivalentes ». Seront également abordées les règles de négociation dans les TPE ainsi que la question de la place croissante de l’accord de groupe.
* Après-midi : l’intervention présentera la procédure d’extension, permettant ainsi de livrer des éléments de compréhension de sa mise en œuvre.

*Mercredi :*

* Matin : une présentation de la réforme amenant à la restructuration des branches sera faite dans le but de dresser un état des lieux tout en abordant la question des conséquences/effets juridiques de la réforme.
* Après-midi : des travaux de groupes seront organisés à partir des conventions collectives de branche des stagiaires permettant de mettre en exergue des notions qui portent de forts enjeux telles que le salaire minimum hiérarchique (SMH) ou encore les garanties au moins équivalentes

*Jeudi :*

* Matin : seront abordées les thèmes suivants : les rapports entre l’État et la négociation collective sur la question des classifications ; le régime juridique légale actuel sur la question (objet et fonction des classifications, obligation de présence dans les CCN pour leur extension, obligation de négocier périodiquement) ; les modèles de grilles (à partir des négociations collectives) Un bilan quantitatif de la négociation de branches sur le sujet sera suivi d’une analyse qualitative à partir de certains exemples sur les 5 dernières années des nouvelles grilles, notamment la nouvelle classification de la métallurgie, le secteur de l’aide à domicile. Sera traitée la question de la place des certifications dans ces grilles (le rapport qualification personnelle - qualification du travail). Enfin la conclusion dressera un état des lieux de la jurisprudence sur l'interprétation des dispositions concernant les classifications en cas de contentieux.
* Après-midi : sera abordée la question de la place de l’accord d’entreprise et de l’accord de groupe. L’analyse s’appuiera sur des enquêtes de terrain qui ont donné lieu à un travail collectif formalisé dans la rédaction d’un rapport remis à la Dares (Ministère du travail).

*Vendredi :*

* Matin : l’intervention syndicale permettra d’ouvrir un échange avec les stagiaires autour des différents thèmes abordés durant la semaine.

FIN DE LA SESSION : 15 h